

Procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2021

Présents : Mmes AUDIGIER E., AUDIGIER H., SALADINO I., ARZALIER B., MM. ALEXANDRE J., FARGIER G., MINJOULAT-REY C., LEVEQUE D., PEREYRON J-L.

Pouvoir : PAYSSEYRAND F. à MINJOULAT-REY C.

Excusée : Mme NAHAS Sophie

Compte tenu de la situation sanitaire liée au coronavirus, le conseil municipal s'est déroulé à la salle des fêtes.

Mme SALADINO I. a été élue secrétaire de séance. VOTE : unanimité.

1) Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le projet de PLUi est soumis à l'avis des communes. Ensuite il sera soumis aux personnes publiques associées, à l'autorité environnementale et à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il fera ensuite l'objet d'une enquête publique, avant d'être proposé pour approbation du Conseil Communautaire fin 2021. Mme DELORME, coordinatrice PLUI à la communauté de communes a répondu aux questions des conseillers. En quelques chiffres, le PLUI pour St Pierre de Colombier :

- 34 habitants supplémentaires projetés entre 2016 et 2032 (cf PADD)

- besoin identifié de 24 constructions neuves sur 12 ans (cf PADD)

- potentiel de 6 constructions neuves dans le tissu urbain existant (analyse des capacités de densification) / sur une surface de 5 780m² soit une densité moyenne 10,4 log/ha

- 16 constructions neuves projetées en extension (zonage PLUi) / sur une surface de 11 200m² soit une densité moyenne de 14,3 logements /hectare. 19 h 48 : Départ de J. ALEXANDRE qui donne pouvoir à G. FARGIER.

Le conseil municipal a donné un avis favorable avec réserves. Vote : unanimité

2) Décision modificative budget Eau et Assainissement.

La prévision faite au Budget Primitif pour la dotation aux amortissement doit être corrigée (+ 237 €), et la ligne comptable 6156 (non créditée au BP) est abondée de 150 €, ces deux modifications sont équilibrées par une réduction des dépenses aux lignes 6061 et 706129) et se répercutent en investissement : + 237 € en dépenses et recettes d'investissement.. Vote : unanimité.

3) Changement du système de chauffage au logement le Pavillon.

Des devis ont été demandés aux entreprises AUDIGIER Michel et LARGIER. Seule l'entreprise AUDIGIER a donné une réponse avec un montant TTC de 14 862 € pour la mise en place d'une pompe à chaleur air/eau. Etant donné qu'un seul devis a été reçu, le conseil municipal a décidé d'autoriser le maire

- à se renseigner sur le système de pompe à chaleur air/air afin de savoir si ce système peut être installé au logement communal le Pavillon,

- à obtenir deux devis sur le système air/eau ou sur le système air/air si cette configuration peut être installée,

- à demander toute subvention aux organismes susceptibles de financer la rénovation de systèmes de chauffage,

- à prendre toute décision (choix de système de chauffage, commande, paiement), après avis de la commission des travaux, pour la mise en place d'un nouveau système de chauffage au logement communal du Pavillon. Vote : unanimité.

4) Convention pour passage de la fibre optique.

Il s'agit d'autoriser le maire à signer une convention de servitude de survol d'une parcelle communale pour le passage de la fibre optique en aérien. Parcelle du parking du hameau du RANC. Vote : unanimité.

5) Approbation du projet de pv du conseil municipal du 5 février 2021. Vote : unanimité.

6) Approbation du projet de pv du conseil municipal du 16 avril 2021. Vote : unanimité.

7) Comptes rendus des réunions aux divers syndicats intercommunaux.

PNR : Comité syndical du 27 mai 2021 au Béage.